



**INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

CPR EUROPE ESG

**OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français**

**RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 29 SEPTEMBRE 2023**

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	21
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	38
Informations spécifiques	40
Informations réglementaires	41
Certification du Commissaire aux comptes	47
Comptes annuels	52
Bilan Actif	53
Bilan Passif	54
Hors-Bilan	55
Compte de Résultat	56
Annexes aux comptes annuels	57
Règles et méthodes comptables	58
Evolution de l'Actif net	62
Compléments d'information	63
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	75
Inventaire	77
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	83
Annexe(s)	84
Information SFDR	85

Produit

CPR Europe ESG - P

FR0010619916 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
 - Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale) D'autre part, la société de gestion s'assure :
 - Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG
 - Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG
- Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Europe ESG.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 020	€2 000
	Rendement annuel moyen	-79,8%	-27,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 020	€8 070
	Rendement annuel moyen	-19,8%	-4,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 240	€11 700
	Rendement annuel moyen	2,4%	3,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 990	€14 600
	Rendement annuel moyen	39,9%	7,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€324	€447
Incidence des coûts annuels**	3,3%	0,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,08% avant déduction des coûts et de 3,19% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	-0,01% de la valeur de votre investissement par an. Cette pourcentage s'agit d'une estimation.	-1 EUR
Coûts de transaction	de 0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	de 20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	6 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Europe ESG conformément au prospectus de CPR Europe ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Europe ESG - I

FR0010626408 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
 - Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale) D'autre part, la société de gestion s'assure :
 - Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG
 - Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG
- Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Europe ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Europe ESG.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 040	€2 020
	Rendement annuel moyen	-79,6%	-27,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 150	€8 400
	Rendement annuel moyen	-18,5%	-3,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 400	€12 200
	Rendement annuel moyen	4,0%	4,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 200	€15 260
	Rendement annuel moyen	42,0%	8,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€181	€84
Incidence des coûts annuels**	1,8%	0,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,28% % avant déduction des coûts et de 4,06% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	-0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	-54 EUR
Coûts de transaction	de 0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	16 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Europe ESG conformément au prospectus de CPR Europe ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Europe ESG - O

FR0010626390 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
 - Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale) D'autre part, la société de gestion s'assure :
 - Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG
 - Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG
- Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Europe ESG.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 080	€2 060
	Rendement annuel moyen	-79,2%	-27,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 350	€8 750
	Rendement annuel moyen	-16,5%	-2,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 660	€12 710
	Rendement annuel moyen	6,6%	4,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 610	€16 020
	Rendement annuel moyen	46,1%	9,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€-76	€-474
Incidence des coûts annuels**	-0,8%	-0,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,12% avant déduction des coûts et de 4,91% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,00% du montant investi / 0 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	-0,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	-95 EUR
Coûts de transaction	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Europe ESG conformément au prospectus de CPR Europe ESG.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Europe ESG - G

FR0011271659 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale) D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Europe ESG.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 020	€2 000
	Rendement annuel moyen	-79,8%	-27,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 980	€7 880
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-4,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 190	€11 450
	Rendement annuel moyen	1,9%	2,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 960	€14 420
	Rendement annuel moyen	39,6%	7,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€376	€755
Incidence des coûts annuels**	3,8%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,18% avant déduction des coûts et de 2,75% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,59% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	57 EUR
Coûts de transaction	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Europe ESG conformément au prospectus de CPR Europe ESG.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Europe ESG - R

FR0013294642 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
 - Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale) D'autre part, la société de gestion s'assure :
 - Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG
 - Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG
- Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Europe ESG.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€2 010	€2 000
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€8 050	€7 830
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10 150	€11 540
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€14 040	€14 090
	Rendement annuel moyen	
	-79,9%	-27,5%
	-19,5%	-4,8%
	1,5%	2,9%
	40,4%	7,1%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Europe ESG.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€281	€189
Incidence des coûts annuels**	2,8%	0,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,34% avant déduction des coûts et de 2,91% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	-0,46% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	-44 EUR
Coûts de transaction	de 0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	de 20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	7 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Europe ESG conformément au prospectus de CPR Europe ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Compte rendu d'activité

Octobre 2022

Les marchés européens clôturent le mois en hausse, porté par un rebond qui s'est opéré à partir du milieu du mois. Il s'agit de la plus forte hausse mensuelle du Stoxx 600 depuis le mois de juillet cette année. Les marchés ont profité des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux, notamment de la FED. Côté banques centrales, la BCE a de nouveau relevé ses 3 taux directeurs de +75bps à 2.0% pour le taux de refinancement et 1.5% pour le taux de dépôt tout en précisant que le rythme des hausses des taux futurs dépendrait des chiffres macro-économiques. La BoE a mis un terme à son intervention sur le marché obligataire à la date prévue (14 octobre). La BoJ a, quant à elle, maintenu son taux de dépôt des banques à -0.1% afin de stimuler l'économie. Sur le front géopolitique, au Royaume-Uni, Liz Truss a démissionné suite à l'échec de sa politique fiscale (45 jours seulement après le début de sa prise de fonction). Au Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva (Parti des travailleurs) a remporté les élections avec 50.9% des voix contre 49.1% pour Jair Bolsonaro (Parti libéral). En Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti Communiste. Les contaminations au Covid sont reparties à la hausse entraînant des mesures plus restrictives pour lutter contre la pandémie. Au niveau des matières premières, les membres de l'OPEP+ ont trouvé un accord pour réduire la production pétrole de 2m bpj. La Russie a annoncé suspendre sa participation à l'accord assurant la poursuite des exportations de céréales ukrainiennes après une attaque de drones sur ses navires. Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2023 à +2.7% (vs +2.9% en juillet). En zone euro, l'activité économique a ralenti par rapport au trimestre précédent. L'inflation est repartie à la hausse en octobre avec une inflation en zone euro de +10.7%. Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +2.6% en rythme annualisé au 3^{ème} trimestre et l'inflation a ralenti à +8.2% en septembre. En Asie, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance à +4% cette année (vs +4.9% auparavant) et à +4.3% pour 2023 (vs +5.1% précédemment). En Chine, le PIB a augmenté de +3.9% au 3^{ème} trimestre mais l'inflation a augmenté à +2.8% en septembre. Au Japon, l'inflation a augmenté de +3.0%. Sur le plan sectoriel, bonne performance du secteur des voyages et loisirs qui est porté par de bons résultats du 3^{ème} trimestre et des perspectives rassurantes pour 2022. Le secteur de l'énergie a profité d'une remontée du cours du pétrole (Brent +7.8%, WTI +8.2%) suite à l'annonce d'une baisse de la production de pétrole brut de -2m bpj par l'OPEP+. Par contre le secteur des biens de consommation a sous performé dans un contexte de hausse des taux. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la consommation discrétionnaire et des technologies de l'information, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et des matériaux. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de la Suisse et de l'Allemagne mais une contribution négative de l'Italie et des Pays-Bas. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,10%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,09%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,36%, le facteur décote contribue de 0,23%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,07% et le facteur qualité contribue de -0,04%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Deutsche Bank (sous-pondéré, 26.6%) : -0,04%, Airbus Group (sous-pondéré, 22.8%) : -0,11%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Prosus (sous-pondéré, -18.4%), D/S Norden (surpondéré, 20%), Yara International (surpondéré, 21.8%), Repsol (surpondéré, 12.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Standard Chartered (surpondéré, -6.6%), Airbus Group (sous-pondéré, 22.8%), Diageo (surpondéré, -1.6%), Watkin Jones (surpondéré, -37.6%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Shell PLC, et vendu D/S Norden et OCI. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur qualité et à une augmentation du facteur momentum des bénéfiques.

Novembre 2022

Les marchés européens clôturent le mois de novembre en hausse. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. La BCE, elle devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif malgré le risque de récession en zone euro. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3.0%, mais a signalé un ralentissement des hausses des taux à

venir. La FED a aussi relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.75% et 4.0%. En Chine, la PBOC a réduit de -25 pb le taux des réserves obligatoires des banques. Cette mesure sera effective à partir du 5 décembre. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est loin de s'apaiser. Au Royaume-Uni, J. Hunt a présenté le budget du gouvernement britannique, qui prévoit une augmentation des taxes sur les bénéfices exceptionnels de 25 à 35% pour les sociétés énergétiques et de 45% pour les producteurs d'électricité. En Chine, le nombre de cas de covid a atteint un nouveau record depuis le début de pandémie et les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient à travers le pays. Cependant, les espoirs d'un assouplissement de la politique sanitaire chinoise s'accroissent après que le gouvernement a assoupli ses conditions d'entrée aux voyageurs et affirmé son souhait d'accélérer la vaccination des personnes âgées. Au niveau des secteurs, le secteur de la technologie (+13.8%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs. Ces sociétés ont publié des résultats solides. Le secteur de la distribution (+13.3%) a aussi surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED. Le secteur des télécommunication (+0.4%) à quand a lui été pénalisé par la mauvaise publication de Vodafone. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la technologie de l'information, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et des matériaux. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de la Belgique et de la Suisse mais une contribution négative de la Norvège et de la France. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,14%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,20%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,12%, le facteur décote contribue de -0,12%, le facteur momentum des bénéficiers contribue de -0,02% et le facteur qualité contribue de 0,02%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : British American Tobacco (sous-pondéré, -2.5%) : 0,09%, GSK (sous-pondéré, -2.1%) : 0,07%, Airbus Group (sous-pondéré, -3%) : 0,06%. Au cours de la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Standard Chartered (surpondéré, 16.5%), British American Tobacco (sous-pondéré, -2.5%), Lvmh Moët Hennessy (surpondéré, 13.3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Prosus N.V. (sous-pondéré, 29.8%), Alfen (surpondéré, -13.1%), Compagnie Financière Richemont (sous-pondéré, 23.4%), RELX (surpondéré, 0.7%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Hsbc Holdings, Jyske Bank et Publicis Groupe et vendu Sanofi-Aventis, Teleperformance et Banca Popol Emilia Romagna. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur décote et à une augmentation du facteur momentum du prix.

Décembre 2022

Les marchés européens clôturent le mois de décembre en baisse. La BCE et la FED ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED. Côté banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50 bps pour porter son taux de refinancement à 2.50% et commencera à réduire son bilan à partir de début mars. La BOE a relevé ses taux de +50bps à un niveau record depuis 14 ans à 3.50%. La FED a également relevé ses taux de +50bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4.25-4.50% (record depuis 2007). En Asie, La BoJ a maintenu son principal taux directeur à -0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans à 0%. Sur le front géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement du prix du gaz. La Russie empêchera la vente de son pétrole aux pays utilisant le plafond de 60 \$/baril établi récemment par l'UE, le G7 et l'Australie. Les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production, soit une réduction de 2 millions de baril par jour jusqu'à fin 2023. La Chine a poursuivi l'allègement des mesures Covid qu'elle avait débuté en novembre mais plusieurs pays ont commencé à exiger un test Covid-19 négatif pour les voyageurs en provenance de Chine en raison de l'envolée des contaminations. Au niveau des secteurs, les secteurs des banques et des assurances ont surperformé en raison de l'environnement de hausses des taux des principales banques centrales. Le secteur de la technologie a sous-performé en raison du maintien du ton ferme de la BCE et de la FED concernant la lutte contre l'inflation et de la baisse des sociétés semi-conducteurs (pénalisées par Micron qui a abaissé ses guidances pour 2023). Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la santé et de l'industrie, mais une contribution négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la technologie de l'information. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution du Danemark et du Portugal mais une contribution négative de l'Espagne et la Belgique.

Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,22%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,10%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,04%, le facteur décote contribue de 0,12% et le facteur qualité contribue de -0,06%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Bayer (sous-pondéré, -12.2%) : 0,05%, Airbus (sous-pondéré, 0.8%) : -0,04%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Novo Nordisk (surpondéré, 5.1%), D/S Norden (surpondéré, 13.2%), Drax Group (surpondéré, 9.9%), Bayer (sous-pondéré, -12.2%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Sanofi-Aventis (sous-pondéré, 2.7%), Stellantis (surpondéré, -11%), Kering (surpondéré, -16.2%), Telecom (surpondéré, -15.4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Shell, TotalEnergies et vendu BP et Eni. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur momentum des bénéfiques et à une augmentation du facteur croissance.

Janvier 2023

Les marchés européens clôturent le premier mois de l'année en forte hausse dopés par l'apaisement des craintes liées à la récession grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la réouverture effective de la Chine, et un démarrage de la saison de résultats des entreprises encourageant. En Chine, la frontière entre Hong-Kong et le reste de la Chine a ouvert le 8 janvier après 3 ans de fermeture stricte. Cette mesure, en droite ligne avec un assouplissement initié en septembre 2022, se complète de la réouverture au monde sans aucune contrainte à l'arrivée à Hong Kong. Aux Etats Unis, le plafond de la dette américaine a été atteint au cours du mois. Le Trésor a pris des mesures extraordinaires pour payer les factures fédérales, ce qui devrait permettre au gouvernement d'éviter un défaut jusqu'au mois de juin. En France, le gouvernement français a décidé de relever l'âge minimal de la retraite progressivement à 64 ans à partir de 2030 dans le but de combler le déficit des pensions. Au niveau des Banques Centrales, la BCE a confirmé qu'elle poursuivra son cycle de hausse des taux. Du côté de la FED, le livre Beige évoque un ralentissement de l'inflation en 2023. La BOJ a maintenu sa politique monétaire accommodante et reconduit sa décision prise le mois dernier d'élargir la fourchette de fluctuation qu'elle tolère sur les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans. Sur le plan économique, la Banque mondiale abaisse ses prévisions de croissance pour 2023 et table sur une croissance mondiale de +1.7% contre +3.0% auparavant. En Zone Euro, le taux d'inflation annuel a reculé en décembre à +9.2%, après 10.1% en novembre grâce à l'accalmie sur les tarifs de l'énergie. Aux Etats-Unis, le taux de chômage a baissé à 3.5% en décembre, et le CPI a baissé de -0.1% pour enregistrer ainsi son premier recul mensuel depuis plus d'un an. Au Japon, l'inflation atteint 4% au mois de décembre pour la première fois en plus de 40 ans, dopée par la hausse des prix alimentaires, ainsi que les prix de l'électricité et du gaz. Au niveau des secteurs, le secteur de la distribution a profité de la poursuite de l'assouplissement des mesures sanitaires chinoises et l'ouverture de la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine. Le secteur voyages et loisirs surperforme porté principalement par Lufthansa qui a soumis une offre au ministère italien de l'économie et des finances pour le rachat d'une participation dans ITA Airways. Le secteur alimentations boissons et tabac a été pénalisé par les publications décevantes des entreprises du secteur. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la technologie de l'information, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et des matériaux. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de la Belgique et de la Suisse, mais une contribution négative de la Norvège et du Danemark. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,06%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,20%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,37%, le facteur décote contribue de 0,04% et le facteur qualité contribue de 0,06%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : British American Tobacco (sous-pondéré, -5.1%) : 0,11%, Glencore International (sous-pondéré, -1.5%) : 0,06%, UniCredit (sous-pondéré, 33%) : -0,08%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme 3i Group (surpondéré, 18.1%), Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, 28.5%), LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (surpondéré, 15.3%), STMicroelectronics (surpondéré, 29%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: D/S Norden (surpondéré, -15.1%), Diageo (surpondéré, -3%), UniCredit (sous-pondéré, 33%), Novartis (surpondéré, -2.4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons vendu Micro Focus International. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur défensif.

Février 2023

Le STOXX600 clôture le mois de février en hausse, aidé par les publications des résultats des entreprises plutôt rassurantes et des chiffres macro-économiques qui demeurent très solides. Les tensions géopolitiques persistantes entre les grandes économies, en particulier entre les États-Unis et la Chine, pèsent toujours sur les marchés. L'armée américaine a abattu un ballon « espion » chinois au-dessus de l'Atlantique après que celui-ci a été observé dérivant au-dessus de silos nucléaires sensibles dans le Montana. La Chine juge la réaction des États-Unis « excessive » et assure qu'il s'agissait d'un ballon météorologique, tout en se réservant un droit de représailles. La rencontre entre le secrétaire d'état US Antony Blinken et le conseiller d'état chinois Wang Yi n'a pas permis d'apaiser les tensions entre les deux pays. La Vice-Présidente US Kamala Harris a déclaré que la Russie avait commis des crimes contre l'humanité en Ukraine. L'Allemagne indique qu'elle s'apprête à envoyer 100 chars Leopard 1 dans les prochains mois à l'Ukraine. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux directeurs de +50bps, celui de refinancement étant porté à 3% et celui de dépôt à 2.5%. La FED a relevé ses taux de +25bps, dans la fourchette 4.5%-4.75%, et la BOE a également remonté son taux directeur de +50bps à 4.0%. Le 10 ans US s'est rapproché des 4% pour la première fois depuis novembre 2022. Sur le plan économique, le FMI a relevé ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9%, et prévoit une croissance de +5.2% pour l'économie chinoise en 2023. Le gouvernement chinois est quant à lui plus optimiste et vise +5.5% de croissance. En France, l'indice PMI manufacturier s'est établi à 50.5 en janvier après 49.2 en décembre. En Allemagne, les exportations ont baissé de 6,3% en décembre. Les importations ont diminué de 6,1%, contre une baisse attendue de 0,8%. En Angleterre, le FMI prévoit que le pays sera le seul pays du G7 à entrer en récession cette année, et ce, malgré l'amélioration de la situation économique mondiale. Du côté des secteurs, la meilleure performance a été pour le secteur automobile (+6.5%) qui profite des bonnes publications de résultats des principaux constructeurs automobiles. Stellantis (+15.2%) affiche des résultats à des records historiques à tous les niveaux, et un programme de rachat d'actions de 1.5Mds\$. Les banques (+6.0%) continuent de profiter de la hausse des taux et de publications de résultats meilleurs qu'attendu au 4ième trimestre. L'énergie (+4.4%) profite des bonnes publications de résultats de BP qui a annoncé un rachat d'actions de 2.75Mds\$ et Equinor qui a annoncé l'augmentation de son dividende ordinaire en espèces à 0,30 \$/action pour le 4ième trimestre 2022. Le secteur des matières premières (-6.2%) enregistre la pire performance sur le mois, pénalisé principalement par Anglo American (-16.8%) qui a réduit son dividende après une forte baisse de son bénéfice annuel. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la consommation discrétionnaire et des services de communication, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et de la santé. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de la Suisse et de la Belgique mais une contribution négative de la France et des Pays-Bas. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,30%, et un effet modéré du facteur défensif affichant une contribution de 0,01%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection est neutre, le facteur décote contribue de 0,29%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,07% et le facteur qualité contribue de -0,02%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Glencore International (sous-pondéré, -7.6%) : 0,06%, Airbus (sous-pondéré, 6.9%) : -0,04%, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 9%) : -0,05%, Hsbc Holdings (sous-pondéré, 6.9%) : -0,11%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Standard Chartered (surpondéré, 17.2%), Stellantis (surpondéré, 14.3%), Jyske Bank (surpondéré, 18.8%), Orange (surpondéré, 11.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: BP (sous-pondéré, 14.2%), Hsbc Holdings (sous-pondéré, 6.9%), ASML Holding (surpondéré, -3.6%), Rio Tinto (surpondéré, -6.8%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Ashtead Group Plc, Eramet et ASML Holding et vendu Hsbc Holdings, Shell PLC et Nestle. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur défensif et à une augmentation du facteur Blend.

Mars 2023

Après une forte performance en début d'année, le STOXX600 clôture le mois de mars en léger repli avec une forte baisse sur la première moitié du mois, pénalisé par l'impact de l'effondrement de 3 banques régionales américaines et de Crédit Suisse, avant de se redresser sur la seconde moitié du mois grâce aux différents plans de soutiens menés par la Fed aux États Unis et suite au rachat de Crédit Suisse par UBS en Europe. En effet, le régulateur américain a pris des mesures inédites pour protéger le système bancaire du pays en signalant que les clients des banques ayant fait défaut pourront accéder à la totalité de leurs dépôts. En

parallèle, la FED a lancé un nouveau programme de financement "Bank Term Funding Program" qui offrira des prêts d'un an aux banques à des conditions plus faciles d'accès afin de prévenir d'une éventuelle crise de liquidité dans le cadre de retraits. Sur le plan géopolitique, un drone de surveillance américain a été intercepté et percuté par un avion de chasse russe au-dessus des eaux internationales de la mer Noire, entraînant sa chute, selon le Pentagone. Le ministre de la Défense russe dément, indiquant qu'il n'y a pas eu de contact entre les 2 appareils. Le ministère de la défense taiwanais a déclaré que 10 avions chinois avaient franchi la ligne médiane du détroit de Taïwan, ajoutant qu'ils effectuaient des patrouilles de préparation au combat. La Turquie a approuvé, au bout de dix mois de suspense, l'adhésion de la Finlande à l'Otan, dernier pays de l'Alliance à donner son feu vert après celui de la Hongrie. La Maison Blanche soutient le texte bipartisan qui donnerait au Président l'autorité d'interdire ou d'imposer la cession de TikTok aux Etats Unis, ce qui pourrait faciliter son adoption par le Congrès. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50bps comme attendu. La BCE a par ailleurs abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance. Aux Etats Unis, la FED a relevé ses taux de +25bps comme attendu mais précise être proche de la fin du cycle de hausse des taux. La Fed reconnaît que le resserrement des conditions de crédit peut peser sur les ménages et les entreprises. Powell, a clairement indiqué que les anticipations d'inflation restaient inchangées. J. Yellen a tenté de rassurer les marchés en indiquant que le Trésor pourrait réaliser des actions supplémentaires en cas de nécessité pour stabiliser les banques. Enfin, la Banque d'Angleterre a également augmenté ses taux de +25bps à 4,25% comme attendu par le consensus. Sur le plan économique, selon l'OCDE, le PIB mondial devrait croître de +2.6% en 2023. Dans la zone euro, le taux de chômage est resté stable en février à 6.6% de la population active. L'indice des prix à la consommation est ressorti à 6.9% sur un an, la plus forte décélération depuis la collecte des données de cette statistique en 1991. En Angleterre, l'inflation est en hausse de +10.4. En France, la Banque de France révisé à la baisse sa prévision d'inflation moyenne 2023 de +6% à +5.4%. Du côté des secteurs, la crise bancaire a impliqué une détente des taux longs profitant aux secteurs défensifs et croissance : consommation (+5.9%), Technologie (+5.7%), Santé (+3.1%). La volatilité et les craintes de récession pèsent sur les secteurs financiers qui sont les plus pénalisés : immobilier (-12.2%) et banques (-14.1%). Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de la finance et des matériaux, mais une contribution négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et des services de communication. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de l'Italie et du Danemark mais une contribution négative de la Belgique et de la Suisse. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,47%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,16%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,14%, le facteur décote contribue de -0,14%, le facteur momentum des bénéficiers contribue de 0,14% et le facteur qualité contribue de -0,28%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : BP (sous-pondéré, -6.1%) : 0,09%, Crédit Suisse (sous-pondéré, -69.9%) : 0,08%, British American Tobacco Plc (sous-pondéré, -6.3%) : 0,06%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Hsbc Holdings (sous-pondéré, -10.5%), BNP Paribas (sous-pondéré, -12.9%), Coloplast (surpondéré, 12.6%), Novo Nordisk (surpondéré, 9.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Standard Chartered (surpondéré, -21.3%), Societe Generale (surpondéré, -21.7%), Sanofi (sous-pondéré, 13.5%), Jyske (surpondéré, -16.6%). Principale opération réalisée sur la période: nous avons vendu Novartis. Cette opération a contribué à modifier les expositions factorielles, et a conduit à une diminution du poids du facteur décote et à une augmentation du facteur défensif.

Avril 2023

Le STOXX600 clôture le mois d'avril en hausse avec une saison de publication de résultats plutôt satisfaisante. Un point d'inflexion semble se produire sur les marchés actions dans la mesure où les cours des valeurs ne suivent pas forcément les bons résultats publiés. Cependant, on peut retenir qu'en avril, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré de bonnes performances, les craintes concernant le secteur bancaire s'étant en partie dissipées. En Europe, le PIB a augmenté de 0.1% au 1er trimestre 2023, évitant de justesse une récession. L'Espagne et l'Italie ont enregistré une croissance de 0.5% sur la période, suivies de la France avec 0.2%, tandis que l'Allemagne stagne toujours. Aux Etats Unis, le PIB a progressé de 1.1% en rythme annualisé au 1er trimestre 2023, en dessous des attentes. Les ventes automobiles ont soutenu la consommation des ménages, mais les stocks et l'investissement résidentiel ont pesé sur la croissance. En Chine, le PIB réel a augmenté de 4.5% en glissement annuel au 1er trimestre 2023, avec une forte contribution de la consommation et des services. En Angleterre, l'indice PMI des services a atteint son plus haut niveau sur 12 mois, tandis que

l'indice PMI de l'industrie manufacturière a légèrement reculé. Sur le plan géopolitique, les dépenses militaires de la zone Euro sont au plus haut depuis 30 ans avec 480Mds\$ dépensés en 2022. L'union européenne et le Japon se sont opposés à une proposition américaine visant à ce que les pays du G7 interdisent toutes les exportations vers la Russie. Côté inflation, cette dernière a continué à se replier dans toutes les grandes économies, alors que l'inflation sous-jacente a soit augmenté ou est restée élevée dans la zone euro, ce qui fait craindre que la lutte contre l'inflation est loin d'être terminée. Pour Philip Lane (Economiste en chef à la BCE), les données indiquent qu'une nouvelle hausse de taux est nécessaire lors de la prochaine réunion, mais l'ampleur de la mesure reste à débattre. La BCE veut s'assurer que le secteur bancaire est bien protégé. Côté sectoriel, le secteur bancaire a connu un regain de tensions après les résultats de la banque britannique NatWest, qui a fait état d'une baisse de -22.7Mds£ de ses dépôts au 1er trimestre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, JP Morgan a racheté First Republic après sa faillite. L'immobilier surperforme le marché sur le mois grâce aux taux d'intérêt qui sont restés stables au cours du mois. Le secteur de la consommation a aussi surperformé, porté par les publications de résultats de LVMH, qui a publié une croissance organique au 1er trimestre de +17%. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs des services de communication et de la consommation discrétionnaire, mais une contribution négative des secteurs de la santé et de la finance. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la Belgique et de l'Espagne mais une contribution négative des Pays-Bas et de la Suisse. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,37%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,24%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,23%, le facteur décote contribue de 0,04%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de -0,10% et le facteur qualité contribue de -0,23%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Anheuser-Busch (sous-pondéré, -3.4%) : 0,04%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme VINCI (surpondéré, 10.5%), Novartis (surpondéré, 9.2%), Betsson (surpondéré, 14%), Coloplast (surpondéré, 9.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: STMicroelectronics (surpondéré, -20.3%), ASML Holding (surpondéré, -6.9%), Repsol (surpondéré, -7.5%), Renault (surpondéré, -12.3%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Hsbc Holdings Plc, Shell PLC et Bayerische Motoren Werke Ag et vendu Société Générale S.A. Class A, Anglo American Plc et Ashtead Group Plc. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur blend et à une augmentation du facteur défensif.

Mai 2023

Le STOXX600 clôture le mois de mai avec sa plus forte baisse mensuelle depuis le mois de décembre 2022, notamment pénalisé par les inquiétudes autour de l'autorisation du relèvement du plafond de la dette aux Etats-Unis, finalement approuvé hier le 1er juin. La saison de résultats du 1^{er} trimestre s'achève sur de bonnes notes, mais tous les regards sont désormais tournés vers la performance des entreprises au second semestre. En Europe, l'inflation semble ralentir plus rapidement que prévu, avec un taux d'inflation qui ressort à +6.1% en mai contre +7% en avril. Le principal facteur en Europe est la baisse des prix de l'énergie. En mai, l'enquête IFO en Allemagne et le climat des affaires de l'INSEE en France suggèrent une forte réduction de la variation des prix de vente attendue par les entreprises. La baisse du prix des matières premières et du prix de l'énergie redonne des marges aux entreprises, réduisant également l'incertitude liée à la volatilité des prix générée par une forte inflation. L'absence de tension sur le prix de l'énergie, les progrès rapides des énergies renouvelables dans la production d'électricité, les nouvelles rassurantes d'EDF sur sa capacité à fournir l'électricité et les réserves de gaz abondantes devraient permettre de passer l'hiver prochain de manière plus sereine. Sur le plan géopolitique, les démocrates du Sénat américain cherchent à améliorer la compétitivité face à la Chine et à contrer une éventuelle agression contre Taiwan. L'union européenne alloue 500m€ pour stimuler la production d'armements, soutenir l'industrie de la défense européenne et reconstituer les stocks. Bruxelles envisage des sanctions contre les entreprises chinoises soutenant la guerre russe et explore la sécurité et le commerce en Afghanistan, y compris une intégration potentielle dans le projet chinois de la "Belt and Road". La Chine assouplit les conditions d'embauche dans son armée et renforce la répression des sociétés de conseil étrangère pour restreindre l'accès étranger à des informations sensibles. Les dirigeants du G7 cherchent à établir des liens constructifs avec la Chine, tout en réduisant leur dépendance aux chaînes d'approvisionnement chinoises. Du côté des banques centrales, la BCE prévoit d'augmenter les taux pour lutter contre l'inflation, tandis que la Fed envisage une pause dans ses hausses de taux mais reste ouverte à la possibilité de nouvelles hausses de taux à venir si de nouvelles pressions inflationnistes se font sentir.

Les incertitudes sur le comportement de la Fed ont été ravivées par la légère hausse de l'inflation en avril. En outre, la consommation est restée solide en avril et le marché de l'emploi est lui aussi solide. Les membres des deux banques centrales restent préoccupés par l'inflation, mais reconnaissent que les mesures prises peuvent prendre du temps à se refléter dans l'économie réelle. La BoE augmente ses taux de +25bps à 4.50%, et envisage de réduire ses avoirs en obligations gouvernementales. La BOK maintient son taux inchangé, tandis que la RBNZ relève ses taux de +25bps à leur plus haut niveau depuis 2008. Sur le plan économique, l'indice final PMI HCOB pour l'industrie manufacturière de la zone euro, s'est replié de 45,8 en avril à 44,8 en mai. Il signale ainsi une nouvelle contraction de l'activité dans le secteur et s'affiche au plus bas depuis 36 mois. La production et les nouvelles commandes ont enregistré leur plus fort recul depuis six mois, entraînant la première baisse des prix de ventes depuis 2020. Du côté des secteurs, le secteur de la technologie a connu la meilleure performance du mois grâce aux très bons résultats de Nvidia. Le titre a bondi de 24.4% sur la seule séance du jeudi 26/05 et a franchi la barre des 1000Mds\$ de capitalisation boursière le mardi 30/05 en séance suite à une impressionnante hausse alimentée par l'engouement mondial pour ses puces d'intelligence artificielle. Le secteur bancaire a aussi surperformé le marché dans la mesure où les craintes concernant le secteur se sont dissipées grâce à des résultats du 1^{er} trimestre 2023 supérieurs aux attentes pour la quasi intégralité des banques européennes. En Europe, la saison des résultats du 1^{er} trimestre 2023 a généralement été favorable, ce qui a conduit à des relèvements de prévisions du consensus. Le secteur de l'immobilier a quant à lui connu un mois très compliqué et a sous-performé le marché. La crise immobilière en Suède s'est aggravée après la dégradation de la notation de crédit de SBB pour la deuxième fois passant de BBB- à BB+, ce qui intensifie la pression de vente sur ses obligations. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution des secteurs des matériaux et de la technologie de l'information, mais une contribution négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'énergie. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de l'Italie et de la Finlande mais une contribution négative de l'Irlande et de la Suisse. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,13%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,28%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,50%, le facteur décote contribue de -0,06%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de -0,05% et le facteur qualité contribue de -0,01%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Anheuser-Busch (sous-pondéré, -14.8%) : 0,07%, British American Tobacco (sous-pondéré, -11%) : 0,06%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme 3i Group (surpondéré, 12.8%), BP (sous-pondéré, -12.6%), ASML (surpondéré, 17.1%), Bayerische Motoren (surpondéré, 9.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Coloplast (surpondéré, -10%), Andritz (surpondéré, -14.8%), Kering (surpondéré, -12.6%), Heineken (surpondéré, -9.2%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Siemens Energy, Sydbank et vendu Bank of Ireland. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur croissance et à une augmentation du facteur qualité.

Juin 2023

Faits marquants sur les marchés financiers - Juin 2023 Le STOXX600 clôture le mois de juin en légère hausse de +2.3%, un mois mitigé et dans l'incompréhension des marchés quant à leurs perspectives pour le deuxième semestre. Le mois a été marqué par la multiplication des hausses de taux d'intérêt des banques centrales et de signes d'une détérioration de la conjoncture économique. Les marchés ont été affectés par des données montrant la vulnérabilité de l'activité économique, les indicateurs PMI publiés en Europe confirment la transmission du resserrement de la politique monétaire à l'économie, avec une croissance du secteur privé quasiment à l'arrêt en Europe et en ralentissement au UK. Sur le front géopolitique, malgré les tensions persistantes entre les États-Unis et la Chine, des signes d'apaisement se font sentir. Les préoccupations se concentrent sur la situation politique et économique à Taiwan, où l'ingérence électorale chinoise suscite une vigilance accrue. Les relations sino-japonaises sont tendues, avec des préoccupations sur les mesures antidumping chinoises contre les produits japonais. En Europe, la Commission européenne cherche à protéger sa souveraineté économique, suscitant des désaccords avec la Chine. Sur le front de la guerre en Ukraine, une mutinerie de courte durée orchestrée par le chef du groupe Wagner a eu lieu, mais un accord a été trouvé avec l'aide du président biélorusse. Du côté des Banques Centrales, la plupart des banques centrales ont maintenu à la hausse leurs taux directeurs en optant pour un discours plus hawkish au regard de la pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. La BCE a augmenté ses taux directeurs de +0.25%, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. Cette décision a été prise en raison des pressions

inflationnistes, notamment liées aux hausses des salaires, et d'une légère récession dans la zone euro. Christine Lagarde a également prévenu que d'autres hausses sont à prévoir au cours de l'année et la prochaine est "très probablement" prévue dès juillet. La Fed décide de faire une pause sur son cycle de hausse des taux après une 10ème hausse consécutive en mai. Jerome Powell a toutefois prévenu que la Fed n'en avait pas fini avec le resserrement monétaire et prévoit encore 2 hausses d'ici fin 2023. La décision de faire une pause s'explique en partie par la baisse de l'inflation depuis son pic de l'année dernière, ainsi que par les effets des hausses précédentes qui se diffusent encore dans l'économie. De son côté la BoE a surpris les attentes en augmentant les taux directeurs de +0.5% de manière plus importante que prévu. En Chine, la PBoC baisse de -0.1% les taux d'emprunt à 1 et 5 ans. Sur le plan économique, l'inflation a continué à se tasser aux États-Unis, en particulier l'inflation totale qui a reculé de 4,9 % à 4 % en glissement annuel. L'inflation sous-jacente s'est repliée mais dans une moindre mesure, de 5,5 % à 5,3 % en glissement annuel. Les prix des loyers n'ont que très lentement ralenti tandis que les véhicules d'occasion ont renoué avec leur tendance haussière. Du côté des secteurs, le secteur automobile (+8.1%) a surperformé le Stoxx600, les constructeurs automobiles européens ont eu des carnets de commandes bien remplis, la demande reste forte et la production s'accélère grâce aux pénuries d'équipement qui se dissipent. De plus la Chine a prolongé les allègements fiscaux pour les consommateurs achetant des voitures propres jusqu'en 2027. Le secteur immobilier (-1.3%) subit toujours des complications, et a sous-performé le marché, impacté par le discours Hawkish de la plupart des banques centrales mondiale. Le secteur est sensible aux taux hypothécaires plus élevés. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution du secteur de la Consommation discrétionnaire et du secteur de l'Energie, mais négative pour les Financières et le secteur des Matériaux. L'effet pays est positif, notamment avec une bonne contribution de la Suisse et de la Finlande mais négative du Danemark et du Royaume-Uni. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution de 0.57%, et un effet négatif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0.13%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection a contribué de -0.29%, le facteur Décote contribue de 0.03%, et le facteur Momentum de bénéfices 0.25%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Ferrari (sous-pondéré, 10.4%): -0.04%, BBVA (sous-pondéré, 12.4%): -0.05%, UniCredit (sous-pondéré, 13.5%): -0.06%, Nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Renault (surpondéré, 22.4%), Stellantis (surpondéré, 11.9%), Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, 13.4%), BMW (surpondéré, 8.7%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Tesco (surpondéré, -4.9%), UniCredit (sous-pondéré, 13.5%), Deutsche Telekom (surpondéré, -5.1%), BBVA (sous-pondéré, 12.4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté RELX PLC et vendu Betsson. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Momentum de prix.

Juillet 2023

Le Stoxx 600 clôture le mois de juillet en hausse, un mois marqué par le démarrage de la saison de publications de résultats et les décisions de hausse de taux des principales Banques Centrales avant la pause estivale. L'évolution récente de la situation économique mondiale, qui accrédite la thèse d'un atterrissage en douceur de la croissance, semble avoir soulagé les investisseurs. Parallèlement, des nouvelles encourageantes sur le front de l'inflation sont apparues aux États-Unis. Cependant, l'inflation sous-jacente reste en progression de +5.5% dans la zone euro et ne s'est que peu repliée à +6.9% au Royaume-Uni. Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont chacune relevé leurs taux de +0.25% en juillet, laissant la porte ouverte à d'autres hausses. La BoE pourrait faire de même début août. Sur le front géopolitique, les États-Unis envisagent de limiter étroitement les investissements technologiques en Chine d'ici 2024, même si Antony Blinken (Secrétaire d'état des Etats-Unis) tente d'apaiser les tensions. La Chine déclare que sa « priorité » est d'empêcher le vice-président taïwanais de se rendre aux États-Unis le mois prochain. Du côté des Banques Centrales, la Fed a augmenté ses taux d'intérêt à 5.25%-5.50%, un plus haut depuis 22 ans et la 11ème augmentation depuis mars 2022. La Fed déclare qu'elle "continuera à évaluer les informations supplémentaires et leurs implications pour la politique monétaire". Jerome Powell n'a pas exclu une nouvelle hausse des taux lors de la prochaine réunion de la banque centrale, mais il a souligné tout ce que la Fed avait déjà fait et le temps nécessaire pour que la politique monétaire atténue l'inflation. Il a également déclaré que les économistes de la Fed ne prévoyaient plus de récession. De son côté la BCE, a augmenté ses taux de 0.25% (9ième hausse consécutive). Christine Lagarde a refusé de s'engager sur la trajectoire des taux d'intérêt en septembre, indiquant que les décisions de l'institution à cette date (et au-delà) dépendraient "des données

et de notre évaluation des données". Elle a exclu toute baisse de taux en septembre. Elle a également ajouté qu'une « pause » des hausses pourrait être temporaire. La BoJ a maintenu des taux d'intérêt très bas, mais a pris des mesures pour assouplir sa politique de contrôle de la courbe des taux, soulignant les inquiétudes croissantes concernant les effets secondaires d'un assouplissement monétaire prolongé. Sur le plan économique, la surprise est le repli de l'activité en Italie. En Allemagne, l'activité s'est juste stabilisée après 2 trimestres consécutifs de repli. Le taux d'inflation de la zone Euro a continué de reculer en juillet à 5.3% contre 5.5% en juin. Cependant, le taux d'inflation sous-jacent reste à 5.5% et passe pour la première fois au-dessus du taux d'inflation global. Du côté des secteurs en Europe, l'immobilier (+10.1%) affiche la meilleure performance, grâce aux banques centrales qui ont confirmé un scénario plus dovish concernant la trajectoire des taux d'intérêt. Le secteur des services aux collectivités (-1.7%) a été le moins performant. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la consommation courante et de la finance, mais une contribution négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'énergie. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la France et du Portugal mais une contribution négative du Royaume-Uni et de la Suède. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,02%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,64%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,69%, le facteur décote contribue de 0,13%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,08% et le facteur qualité contribue de -0,54%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Basf (sous-pondéré, -6.8%) : 0,07%, Barclays (sous-pondéré, -13.5%) : 0,07%, Shell (sous-pondéré, 6.7%) : -0,09%, Bayer (sous-pondéré, 19.6%) : -0,10%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur défensif. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme D/S Norden (surpondéré, 54.4%), Assicurazioni Generali (surpondéré, 19.8%), OCI (surpondéré, 27.2%), Basf (sous-pondéré, -6.8%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: E.ON (surpondéré, -13%), Bayer Ag (sous-pondéré, 19.6%), Shell PLC (sous-pondéré, 6.7%), Stellantis (surpondéré, -2.9%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Zurich Insurance, SSE et Assicurazioni Generali et vendu Sika, AXA et Straumann. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur défensif.

Août 2023

Le Stoxx 600 clôture le mois d'août en baisse, première baisse mensuelle depuis le mois de mai, pénalisé par le sell-off des secteurs cycliques à la suite de chiffres macro-économiques décevants. Aux Etats Unis, le gouvernement américain a accéléré ses émissions de titres de créance pour aider à financer une hausse des déficits budgétaires. Les taux d'intérêt des prêts immobiliers atteignent 7,09% sur 30 ans, soit un niveau le plus élevé depuis 2002. En Europe, les PMIs publiés en août ont été aussi faibles que les marchés ont fortement réduit les paris sur une augmentation des taux de la BCE en septembre, probabilité de hausse de taux de +25bps le mois prochain estimée à 35% contre 55% avant la publication des PMI. L'inflation dans la zone euro cesse de ralentir, signal d'alarme pour la BCE (Eurostat rapporte un CPI flash d'août +5,3% sur un an). En Chine, Les autorités ont annoncé en fin de mois une baisse de -50% du droit de timbre sur les opérations boursières domestiques et un assouplissement des règles relatives aux prêts immobiliers résidentiels dans un effort de relancer l'économie chinoise. Sur le front géopolitique. Les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité mais évoluent positivement en fin de mois. Cependant Biden a approuvé le décret visant à restreindre les investissements américains dans certaines technologies chinoises, invoquant des problèmes de sécurité nationale. Parallèlement, les US et le Japon travaillent à la finalisation d'un accord pour l'an prochain afin de développer un nouveau type de missile capable d'intercepter des armes hypersoniques, la Corée du Sud annonce qu'elle coopérera davantage avec les États-Unis et le Japon si les menaces du Nord se poursuivent. Du côté des Banques Centrales, le Président de la Fed a tenu un discours Hawkish à Jackson Hole et a réitéré son intention à ce que la Fed pourrait relever davantage les taux d'intérêt pour s'assurer que l'inflation soit contenue autour de 2%. Parallèlement, Christine Lagarde, a déclaré que la BCE allait maintenir ses taux d'intérêts élevés aussi longtemps que nécessaire, pour ramener l'inflation à l'objectif fixé autour de 2%. Du côté des secteurs, l'énergie qui affiche la meilleure performance en Europe, a été porté par la progression du baril de pétrole et du prix du gaz de +20%. L'une des raisons de la hausse du prix du pétrole est L'OPEP qui a annoncé avoir réduit sa production (-836k barils/jour en juillet). Inversement forte baisse des secteurs les plus cycliques et à forte exposition à la Chine : Ressources de base (-6.9%), automobile (-6.8%), voyages et loisirs (-5.9%). Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de finance et des matériaux, mais une contribution

négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la technologie de l'information. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de la France et du Royaume-Uni mais une contribution négative de l'Irlande et de la Finlande. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,26%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,20%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,33%, le facteur décote contribue de -0,03%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,02% et le facteur qualité contribue de 0,16%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Adyen (sous-pondéré, -53.1%) : 0,20%, BP (sous-pondéré, 2.8%) : -0,05%, UBS Group (sous-pondéré, 22.2%) : -0,17%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur qualité et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Adyen (sous-pondéré, -53.1%), Novo Nordisk (surpondéré, 16.3%), Compagnie Financière Richemont (sous-pondéré, -10.3%), Credit Agricole (surpondéré, 4.4%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: UBS Group (sous-pondéré, 22.2%), Bayerische Motoren Werke (surpondéré, -7.4%), Wienerberger (surpondéré, -14.2%), Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, -9.7%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Société Générale, EssilorLuxottica et Ashtead et vendu Jyske Bank, Lloyds Tsb et Centrica PLC. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur décote et à une augmentation du facteur croissance.

Septembre 2023

Le Stoxx 600 clôture le mois de septembre en baisse, un mois marqué par les annonces des banques centrales et pénalisé par des taux qui continuent de progresser dans les principaux pays du monde et une confiance du consommateur qui ne cesse de se dégrader un peu partout dans le monde (aux USA, en Europe et notamment en Allemagne.). Du côté géopolitique, le conflit russo-ukrainien n'en finit pas. Du côté des Etats-Unis, la relation commerciale avec la Chine ne s'améliore pas. Il n'est pas prévu que les tarifs douaniers de Trump sur la Chine soient modifiés. Dans cette même lignée, Joe Biden s'apprête également à aggraver le différend commercial avec le Mexique dans le domaine de l'énergie. L'Inde a opté pour l'imposition des droits antidumping sur certains aciers chinois pendant 5 ans. La Chine se trouve également au cour d'une enquête réalisée par l'UE au sujet des subventions chinoises aux véhicules électriques, enquête qu'elle a rejetée et qu'elle a qualifiée d'acte protectionniste en avertissant que cela aura un impact négatif sur les relations. La Chine va également devoir subir la demande de la Bundesbank de réduction d'exposition des entreprises allemandes vis-à-vis de la Chine. Du côté des banques centrales, la BCE privilégie sa politique restrictive avec une hausse des taux de +25bps sur la base d'une inflation encore supérieure aux objectifs de 2% et portée à +3.2% en 2024, des prévisions de croissance du PIB revues à la baisse à hauteur de +0.7% cette année et +1% en 2024. La FED a opté pour un statu quo en maintenant ses taux dans la fourchette de 5.25-5.5% tout en précisant qu'elle envisagerait un nouveau resserrement de sa politique en fin d'année et moins de baisses que prévu en 2024. La BoJ laisse ses taux inchangés et a indiqué ne pas être pressée de mettre fin à ses mesures de relance. La PBoC a également fait le choix du maintien et a laissé inchangés, à des niveaux historiquement bas, ses taux préférentiels à 1 an et à 5 ans à +3.45% et +4.2% respectivement pour le mois de septembre. Enfin, la Banque d'Angleterre et la Banque nationale Suisse, ont fait le choix de conserver leur taux directeur à même hauteur de 5.25% et 1.75% respectivement. En Zone Euro, la croissance dans la région donne des signes de faiblesse. La Commission européenne a abaissé ses prévisions de croissance de la zone euro de +1.1% à +0.8% et la production industrielle accuse une baisse de -1.1% en juillet au sein de l'UE. Aux US, hausse de l'inflation à +3.7% sur un an en août et un accroissement des inscriptions hebdomadaires au chômage la semaine du 9/09 à 220k. Les prix à la production augmentent plus qu'attendu en août à hauteur de +0.7% sur un mois et de +1.6% sur un an. En Chine, la balance commerciale se montre inférieure aux attentes à 68.3Mds\$ en août vs consensus à 73.9Mds\$ et ce, sous l'effet de la baisse de la demande extérieure et de la faiblesse des dépenses de consommation. L'économie devrait connaître une croissance plus faible que prévu en raison notamment des difficultés persistantes du marché clé de l'immobilier. Concernant le pétrole, l'Arabie saoudite et la Russie ont tous deux fait part de réductions volontaires liées au pétrole. L'Arabie Saoudite fait le choix de prolonger la baisse de la production à hauteur d'1 m barils/ jour pour 3 mois supplémentaires, jusqu'à la fin de l'année. Quant à elle, la Russie opte pour une diminution de ses exportations de pétrole de 300k barils/jour sur la même période. Coté sectoriel, six secteurs résistent à la baisse du marché en septembre : L'énergie, les métaux et mines, les médias, les banques, les télécoms et les assurances. Le secteur METAUX & MINES (+5.0%) bénéficie des données positives en provenance de la Chine, notamment en ce qui concerne la production industrielle ainsi que les ventes au détail pour le mois d'août, notamment grâce aux mesures de stimulus qui ont été engagées. Le secteur

OPCVM CPR EUROPE ESG

consommation (-7.4%) est pénalisé par la baisse sur les valeurs du Luxe (Kering -13.5%, LVMH -11.6%), à la suite de révisions en baisse des prévisions du consensus qui prennent en compte un ralentissement de la croissance organique à partir du T3 2023. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution des secteurs des services aux collectivités et de l'énergie, mais une contribution négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la technologie de l'information. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution du Danemark et du Norvège mais une contribution négative de la Suède et de la France. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,30%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,39%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,06%, le facteur décote contribue de 0,02%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de 0,15% et le facteur qualité contribue de 0,18%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Bayer Ag (sous-pondéré, -10.7%) : 0,05%, Glencore International (sous-pondéré, 8.6%) : -0,06%, BP (sous-pondéré, 4.8%) : -0,09%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur qualité et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Repsol (surpondéré, 5.8%), RELX (surpondéré, 6.2%), Shell (surpondéré, 5.3%), TotalEnergies (surpondéré, 7.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: BP p.l.c. (sous-pondéré, 4.8%), HUGO BOSS (surpondéré, -13.9%), Société Generale (surpondéré, -12.3%), Drax Group PLC (surpondéré, -20.8%).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR EUROPE ESG et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Europe ESG - G en devise EUR : 19,21% / 19,22% avec une Tracking Error de 1,79%
- Part CPR Europe ESG - I en devise EUR : 20,31% / 19,22% avec une Tracking Error de 1,47%
- Part CPR Europe ESG - O en devise EUR : 21,07% / 19,22% avec une Tracking Error de 1,79%
- Part CPR Europe ESG - P en devise EUR : 19,79% / 19,22% avec une Tracking Error de 1,50%
- Part CPR Europe ESG - R en devise EUR : 20,21% / 19,22% avec une Tracking Error de 1,47%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DHL GROUP	3 426 330,45	4 181 466,25
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	3 059 040,73	2 555 992,97
TOTALENERGIES SE	850 711,74	4 471 761,90
PROSUS NV	2 838 504,15	1 503 737,50
E.ON SE	2 803 373,60	1 519 697,65
EVONIK INDUSTRIES AG	2 058 908,16	2 132 018,78
SANOFI	255 145,47	3 934 456,48
ADIDAS NOM.	2 589 612,68	1 566 708,88
WACKER CHEMIE AG	1 308 915,20	2 242 390,70
ORANGE		3 438 842,07

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/09/2023
Part CPR EUROPE ESG - I	
Frais de gestion variables acquis	27 641,79
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,227
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR EUROPE ESG - O	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR EUROPE ESG - P	
Frais de gestion variables acquis	11 639,82
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,112
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	732,39
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,007
Part CPR EUROPE ESG - R	
Frais de gestion variables acquis	454,06
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,207
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	25,67
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,011

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 73 289 888,82

- o Change à terme : 23 611 818,05
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 49 678 070,77

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BARCLAYS BANK IRELAND PLC NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH UBS AG LONDON BRANCH

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	20 948,69
. Autres revenus	
Total des revenus	20 948,69
. Frais opérationnels directs	9 731,15
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	9 731,15

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					22 350 784,48
% de l'Actif Net					24,34%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

UBS AG LONDON BRANCH ROYAUME-UNI					22 350 784,48
-------------------------------------	--	--	--	--	---------------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					22 350 784,48
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Reclassification des OPC de CPR Asset Management sujets à l'Article 9 du Règlement SFDR en article 8 :**

CPR Asset Management a décidé de reclassifier les OPC sujets à l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») en OPC sujets à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Cette reclassification fait suite aux publications européennes quant à l'interprétation réglementaire stricte de l'article 9 du Règlement SFDR.

Aussi, votre FCP est classé article 8 du Règlement SFDR (et non plus article 9 du Règlement SFDR).

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

Depuis le **26 septembre 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

1- INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DES LIQUIDITÉS ⁽¹⁾

a) Plafonnement des rachats « Gates » :

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

(1) Règlementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05).

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

Pour information, conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'Instruction AMF 2017-05, un avertissement a été intégré dans le prospectus des FCP ne prévoyant pas la mise en place de « Gates ».

b) Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing)

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution ⁽²⁾ généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

(2) La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.

2- PRÉCISION DE LA DÉFINITION DE CERTAINS FRAIS :

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation réglementaire de ses FCP afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les FCP.

3- MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION PRÉCONTRACTUELLE « SFDR » :

Enfin, suite à la publication de nouvelles normes techniques relatives au Règlement « SFDR » ⁽³⁾, la documentation précontractuelle présentant les informations extra financières des FCP a été mise à jour conformément à la réglementation en vigueur ⁽⁴⁾.

Le taux d'investissement durable minimum de votre FCP est de 40% (*en lieu et place de 10%*).
La documentation précontractuelle a été actualisée en conséquence.

(3) Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

(4) Règlement délégué (UE) 2023/363 du 31 octobre 2022.

Récupération fiscale

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 80,05%.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)

- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR EUROPE ESG

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP CPR EUROPE ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR EUROPE ESG constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 18 mars 2024

Paris La Défense, le 18 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	88 859 532,17	104 890 979,92
Actions et valeurs assimilées	88 282 238,33	100 825 346,52
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	88 282 238,33	100 825 346,52
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		705 243,90
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		705 243,90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	1 399,73	1 429,31
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	1 399,73	1 429,31
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	575 894,11	3 358 960,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	575 894,11	3 358 960,19
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	23 985 136,82	34 735 236,54
Opérations de change à terme de devises	23 611 818,05	34 125 067,69
Autres	373 318,77	610 168,85
COMPTES FINANCIERS	3 459 323,17	5 035 653,45
Liquidités	3 459 323,17	5 035 653,45
TOTAL DE L'ACTIF	116 303 992,16	144 661 869,91

Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	82 559 522,69	94 053 584,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 705 817,66	2 285 330,15
Report à nouveau (a)	25,88	26,15
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	4 420 407,40	3 098 333,23
Résultat de l'exercice (a, b)	2 141 212,27	5 546 535,66
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	91 826 985,90	104 983 809,79
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	439 255,00	744 782,12
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	-2,82	-2,82
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	-2,82	-2,82
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	439 257,82	744 784,94
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	439 257,82	744 784,94
DETTES	24 037 751,26	37 339 388,13
Opérations de change à terme de devises	23 920 184,88	34 182 275,50
Autres	117 566,38	3 157 112,63
COMPTES FINANCIERS		1 593 889,87
Concours bancaires courants		1 593 889,87
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	116 303 992,16	144 661 869,91

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CGME AVIVA PL 1230	596 298,73	975 940,82
CFD CGME GSK PL 1230	152 519,76	
CFD CGME HALEON 1230		375 021,05
CFD CGME SHELL 1230	2 949 460,83	
CFD CTG ASHTEAD 1230	533 761,96	
CFD CGMD ROCHE 1230	2 596 684,63	3 337 486,05
CFD CGME NESTLE 1230	3 185 408,70	4 819 821,61
CFD CGME NOVART 1230	3 079 474,86	2 969 969,32
CFD CGME ASTRAZ 1230	2 383 973,39	1 976 902,55
CGME BP PLC 1230		953 728,05
CFD CGME GIVAUD 1230		554 380,83
CFD CGME LOGITE 1230	85 261,89	227 605,48
CFD CGME CENTRI 1230		428 754,74
CFD CGME CIE FI 1230	81 292,65	87 904,71
CFD CGME UNILEV 1230	1 999 624,16	2 248 888,95
CFD CGME RECKIT 1230	487 954,46	700 014,59
CFD CGME COMPAS 1230	1 056 721,24	591 766,86
CFD CGME 3I GRO 1230	1 273 912,75	1 135 145,76
CFD CGME RELX P 1230	1 399 880,97	1 801 444,76
CFD CGME DIAGEO 1230	1 465 757,09	2 452 234,77
CFD CGME STANDA 1230	1 081 552,57	1 278 606,77
CFD CGME LLOYDS 1230		542 849,46
CFD CGME RIO TI 1230	1 478 592,48	1 373 624,79
CFD CGME ANGLO 1230		741 851,64
CFD CGME HSBC H 1230		431 389,89
CFD CITI ZURICH I 12	1 439 153,17	1 859 064,51
Swaps TRS		
BOFA 08/09/2023		32 647 409,22
UBS	22 350 784,48	
Autres engagements		

Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	179 170,98	8 058,24
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 426 618,51	6 093 059,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	20 948,69	5 014,80
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 626 738,18	6 106 132,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	9 731,15	6 020,40
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	103 093,48	57 705,02
Autres charges financières		
TOTAL (2)	112 824,63	63 725,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 513 913,55	6 042 407,44
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	542 778,60	522 545,41
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 971 134,95	5 519 862,03
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-829 922,68	26 673,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 141 212,27	5 546 535,66

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011271659 - Part CPR EUROPE ESG - G : Taux de frais maximum de 1,70% TTC
FR0010626408 - Part CPR EUROPE ESG - I : Taux de frais maximum de 0,55% TTC
FR0010626390 - Part CPR EUROPE ESG - O : Taux de frais maximum de 0,15% TTC
FR0010619916 - Part CPR EUROPE ESG - P : Taux de frais maximum de 1,10% TTC
FR0013294642 - Part CPR EUROPE ESG - R : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EUROPE.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30 septembre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part CPR EUROPE ESG - G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR EUROPE ESG - I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR EUROPE ESG - O	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR EUROPE ESG - P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR EUROPE ESG - R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. Évolution de l'actif net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	104 983 809,79	119 567 022,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	7 054 254,00	11 002 480,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 994 773,86	-2 800 103,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 600 834,41	5 658 646,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 782 966,64	-5 181 294,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	15 791 292,75	16 907 246,16
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-15 759 030,35	-14 207 207,13
Frais de transactions	-130 101,37	-159 293,69
Différences de change	278 373,96	-1 058 803,20
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 817 509,38	-22 139 168,46
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 560 012,95	-7 257 496,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	7 257 496,43	-14 881 672,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 477 538,96	2 624 931,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	136 636,29	2 614 175,25
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 614 175,25	10 756,13
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-2 305 866,60	-8 738 188,20
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 219 945,56	-2 012 320,80
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 971 134,95	5 519 862,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	91 826 985,90	104 983 809,79

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	27 327 286,29	29,76
Autres	22 350 784,48	24,34
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	49 678 070,77	54,10

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 459 323,17	3,77
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 459 323,17	3,77								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	6 467 631,60	7,04	2 281 093,42	2,48	5 268 324,84	5,74	4 900 926,09	5,34
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	51,75		245,56				526,30	
Créances	11 104 464,04	12,09	12 097 669,23	13,17			3,45	
Comptes financiers	2 575 575,19	2,80	106 801,84	0,12	6 752,80	0,01	41 470,72	0,05
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	421 817,57	0,46	112,98				214,54	
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	16 860 010,39	18,36	10 467 275,90	11,40				

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	23 185 561,93
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	426 256,12
	Coupons et dividendes en espèces	43 315,32
	Collatéraux	330 000,00
	Autres créances	3,45
TOTAL DES CRÉANCES		23 985 136,82
DETTES		
	Vente à terme de devise	421 796,86
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	23 498 388,02
	Frais de gestion fixe	57 338,53
	Frais de gestion variable	58 247,77
	Autres dettes	1 980,08
TOTAL DES DETTES		24 037 751,26
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-52 614,44

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR EUROPE ESG - G		
Parts souscrites durant l'exercice	83,501	155 657,84
Parts rachetées durant l'exercice	-585,783	-1 099 622,39
Solde net des souscriptions/rachats	-502,282	-943 964,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 041,076	
Part CPR EUROPE ESG - I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57,050	
Part CPR EUROPE ESG - O		
Parts souscrites durant l'exercice	319,000	5 970 123,28
Parts rachetées durant l'exercice	-1 655,000	-33 464 593,25
Solde net des souscriptions/rachats	-1 336,000	-27 494 469,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 900,000	
Part CPR EUROPE ESG - P		
Parts souscrites durant l'exercice	3 258,382	928 472,88
Parts rachetées durant l'exercice	-4 872,519	-1 385 810,52
Solde net des souscriptions/rachats	-1 614,137	-457 337,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 744,195	
Part CPR EUROPE ESG - R		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-205,784	-44 747,70
Solde net des souscriptions/rachats	-205,784	-44 747,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 672,018	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR EUROPE ESG - G Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - O Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part CPR EUROPE ESG - G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	197 973,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR EUROPE ESG - I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	65 350,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	27 641,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,23
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR EUROPE ESG - O	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	124 147,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR EUROPE ESG - P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	113 302,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	11 639,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	732,39
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part CPR EUROPE ESG - R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 511,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	454,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,19
Frais de gestion variables acquis	25,67
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			1 000 940,43
	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	1 000 940,43
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 000 940,43

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	25,88	26,15
Résultat	2 141 212,27	5 546 535,66
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	2 141 238,15	5 546 561,81

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - G		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	138 537,45	404 171,49
Total	138 537,45	404 171,49

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	255 547,19	506 095,02
Total	255 547,19	506 095,02

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - O		
Affectation		
Distribution	1 569 596,00	4 219 945,56
Report à nouveau de l'exercice	16,18	37,79
Capitalisation		
Total	1 569 612,18	4 219 983,35
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 900,000	4 236,000
Distribution unitaire	541,24	996,21
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	163 720,92	205 274,80

OPCVM CPR EUROPE ESG

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	173 114,35	406 266,50
Total	173 114,35	406 266,50

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 426,98	10 045,45
Total	4 426,98	10 045,45

OPCVM CPR EUROPE ESG

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 705 817,66	2 285 330,15
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 420 407,40	3 098 333,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	7 126 225,06	5 383 663,38

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 944 080,94	1 495 993,64
Capitalisation		
Total	1 944 080,94	1 495 993,64

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	597 224,46	
Capitalisation		266 801,56
Total	597 224,46	266 801,56

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - O		
Affectation		
Distribution	2 741 979,00	2 305 866,60
Plus et moins-values nettes non distribuées	18,78	9,18
Capitalisation		
Total	2 741 997,78	2 305 875,78
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 900,000	4 236,000
Distribution unitaire	945,51	544,35

OPCVM CPR EUROPE ESG

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 806 320,65	1 285 949,18
Capitalisation		
Total	1 806 320,65	1 285 949,18

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR EUROPE ESG - R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	36 601,23	29 043,22
Capitalisation		
Total	36 601,23	29 043,22

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	99 625 622,86	103 131 233,42	119 567 022,73	104 983 809,79	91 826 985,90
Part CPR EUROPE ESG - G en EUR					
Actif net	14 148 221,46	11 192 671,94	12 889 814,16	10 446 163,30	11 496 878,38
Nombre de titres	8 952,243	8 076,561	7 149,660	6 543,358	6 041,076
Valeur liquidative unitaire	1 580,41	1 385,82	1 802,85	1 596,45	1 903,11
+/- values nettes unitaire non distribuées			186,04	228,62	321,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-23,45	-101,02			
Capitalisation unitaire sur résultat	23,14	8,56	17,86	61,76	22,93
Part CPR EUROPE ESG - I en EUR					
Actif net	8 556,71	8 654 239,42	11 334 466,55	10 140 446,88	12 199 958,24
Nombre de titres	0,050	57,050	57,050	57,050	57,050
Valeur liquidative unitaire	171 134,20	151 695,69	198 676,01	177 746,65	213 846,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 425,60	-11 003,53	20 467,01	4 676,62	10 468,43
Capitalisation unitaire sur résultat	4 356,00	2 666,40	3 168,92	8 871,07	4 479,35
Part CPR EUROPE ESG - O en EUR					
Actif net	75 065 435,30	64 253 281,42	84 827 167,15	75 153 635,14	57 551 635,84
Nombre de titres	3 705,000	3 705,000	3 780,000	4 236,000	2 900,000
Valeur liquidative unitaire	20 260,57	17 342,31	22 441,04	17 741,65	19 845,39
Distribution unitaire sur +/- values nettes	243,89		2 311,69	544,35	945,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-1 254,59			
Distribution unitaire sur résultat	575,96	381,81	532,36	996,21	541,24
Crédit d'impôt unitaire	37,15	32,124	42,152	48,459	(*)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Part CPR EUROPE ESG - P en EUR					
Actif net	10 403 303,98	19 030 945,23	10 265 051,66	9 038 619,90	10 359 139,23
Nombre de titres	44 046,357	91 358,504	37 786,857	37 358,332	35 744,195
Valeur liquidative unitaire	236,18	208,31	271,65	241,94	289,81
+/- values nettes unitaire non distribuées			28,01	34,42	50,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,48	-15,14			
Capitalisation unitaire sur résultat	4,72	2,56	3,27	10,87	4,84
Part CPR EUROPE ESG - R en EUR					
Actif net	105,41	95,41	250 523,21	204 944,57	219 374,21
Nombre de titres	1,000	1,023	2 051,924	1 877,802	1 672,018
Valeur liquidative unitaire	105,41	93,26	122,09	109,14	131,20
+/- values nettes unitaire non distribuées			12,59	15,46	21,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,59	-6,61			
Capitalisation unitaire sur résultat	2,49	1,78	1,86	5,34	2,64

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	8 890	1 481 251,80	1,61
ALLIANZ SE-REG	EUR	526	118 718,20	0,13
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	10 959	1 056 228,42	1,15
BEIERSDORF AG	EUR	8 250	1 007 737,50	1,10
COVESTRO AG	EUR	19 520	996 691,20	1,09
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	6 105	200 366,10	0,22
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	11 680	1 912 016,00	2,08
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	EUR	29 752	223 318,51	0,25
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	153 826	3 056 214,97	3,33
DHL GROUP	EUR	9 735	375 138,23	0,41
E.ON SE	EUR	239 954	2 687 484,80	2,93
GEA GROUP AG	EUR	6 442	225 212,32	0,25
HAPAG-LLOYD AG	EUR	339	58 375,80	0,06
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	EUR	2 550	172 023,00	0,19
HUGO BOSS NOM.	EUR	8 412	504 047,04	0,55
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	49 584	1 554 706,32	1,69
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	18 674	1 230 429,86	1,34
MERCK KGAA	EUR	6 100	964 715,00	1,05
PUMA SE	EUR	16 420	965 496,00	1,05
RWE AG	EUR	51 148	1 797 852,20	1,96
SAP SE	EUR	10 184	1 250 798,88	1,36
SARTORIUS AG	EUR	469	123 816,00	0,13
SIEMENS AG-REG	EUR	9 950	1 349 817,00	1,47
SIEMENS ENERGY AG	EUR	7 642	94 607,96	0,10
TEAMVIEWER AG	EUR	63 590	1 014 896,40	1,10
VONOVIA SE	EUR	5 102	116 376,62	0,12
TOTAL ALLEMAGNE			24 538 336,13	26,72
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	7 472	357 311,04	0,39
OMV AG	EUR	8 738	396 006,16	0,43
WIENERBERGER AG	EUR	10 247	246 337,88	0,27
TOTAL AUTRICHE			999 655,08	1,09
BELGIQUE				
SOLVAY	EUR	5 291	554 761,35	0,60
TOTAL BELGIQUE			554 761,35	0,60
DANEMARK				
COLOPLAST B	DKK	7 992	801 236,31	0,87
DAMPSKIBSSEL. NORDEN	DKK	1 441	75 943,81	0,09
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	45 756	3 950 957,28	4,31
SYDBANK	DKK	9 745	439 354,83	0,47

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TRYG A/S	DKK	48	832,61	
TOTAL DANEMARK			5 268 324,84	5,74
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 794	217 320,32	0,24
BANCO SANTANDER SA	EUR	211 298	764 581,81	0,83
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	14 488	178 129,96	0,20
INDRA SISTEMAS	EUR	39 140	536 218,00	0,58
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	13 228	466 816,12	0,51
REPSOL	EUR	70 533	1 098 198,81	1,19
TOTAL ESPAGNE			3 261 265,02	3,55
FINLANDE				
KONE OYJ-B	EUR	24 520	978 838,40	1,07
TIETOEVRY CORPORATION	EUR	3 012	64 155,60	0,06
TOTAL FINLANDE			1 042 994,00	1,13
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	6 488	1 037 041,92	1,13
AXA SA	EUR	7 174	202 163,32	0,22
CAPGEMINI SE	EUR	2 731	452 799,80	0,49
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	13 748	781 986,24	0,85
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	85 609	1 000 940,43	1,09
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	8 687	306 607,67	0,33
ERAMET	EUR	2 500	180 625,00	0,20
ESSILORLUXOTTICA	EUR	8 072	1 333 171,52	1,46
HERMES INTERNATIONAL	EUR	434	750 733,20	0,82
KERING	EUR	1 574	679 810,60	0,74
L'OREAL	EUR	1 656	651 139,20	0,70
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	4 582	141 125,60	0,15
LEGRAND SA	EUR	938	81 887,40	0,09
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 850	2 758 140,00	3,01
ORANGE	EUR	78 135	848 546,10	0,92
PUBLICIS GROUPE	EUR	4 086	293 211,36	0,32
RENAULT SA	EUR	14 577	566 680,88	0,62
REXEL SA	EUR	20 558	437 885,40	0,47
SAFRAN SA	EUR	659	97 953,76	0,10
SANOFI	EUR	2 124	215 543,52	0,23
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 923	929 792,54	1,02
SOCIETE GENERALE SA	EUR	31 215	719 349,68	0,78
SODEXO SA	EUR	4 381	427 235,12	0,47
THALES SA	EUR	755	100 490,50	0,11
TOTALENERGIES SE	EUR	34 212	2 131 749,72	2,33
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	8 137	380 404,75	0,41
VINCI SA	EUR	14 044	1 474 900,88	1,61
TOTAL FRANCE			18 981 916,11	20,67

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
DCC PLC	GBP	4 516	239 961,31	0,26
EXPERIAN PLC	GBP	9 090	282 005,88	0,31
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	39	2 767,44	
TOTAL IRLANDE			524 734,63	0,57
ISLE OF MAN				
PLAYTECH	GBP	28 962	150 920,27	0,16
TOTAL ISLE OF MAN			150 920,27	0,16
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	53 267	1 031 515,46	1,13
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	193 757	561 314,03	0,61
BFF BANK SPA	EUR	44 003	416 488,40	0,45
INTESA SANPAOLO	EUR	76 389	186 389,16	0,21
MEDIOBANCA SPA	EUR	50 293	630 171,29	0,68
TOTAL ITALIE			2 825 878,34	3,08
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	64 630	1 536 578,25	1,68
TOTAL LUXEMBOURG			1 536 578,25	1,68
NORVEGE				
ELKEM ASA	NOK	181 776	349 805,05	0,38
EQUINOR ASA	NOK	20 427	636 689,25	0,69
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	4 486	175 681,09	0,19
YARA INTERNATIONAL	NOK	8 132	292 552,78	0,32
TOTAL NORVEGE			1 454 728,17	1,58
PAYS-BAS				
AEGON	EUR	46 402	212 613,96	0,23
AEGON NV RTS	EUR	46 402		
AKZO NOBEL N.V.	EUR	13 750	941 600,00	1,03
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	647	257 182,50	0,28
ASML HOLDING NV	EUR	4 873	2 724 494,30	2,97
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	32 860	379 204,40	0,41
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV RTS	EUR	6 003		
EXOR NV	EUR	12 310	1 033 301,40	1,13
HEINEKEN NV	EUR	10 044	838 272,24	0,92
ING GROEP NV	EUR	13 723	172 223,65	0,18
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	85 420	1 005 393,40	1,09
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	24 660	703 303,20	0,77
OCI NV	EUR	10 366	273 558,74	0,30
PROSUS NV	EUR	42 776	1 194 305,92	1,30
QIAGEN N.V.	EUR	25 950	993 106,50	1,08
SIGNIFY NV	EUR	45 065	1 149 608,15	1,25
STELLANTIS NV	EUR	63 805	1 161 889,05	1,26
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	12 800	316 544,00	0,34

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WOLTERS KLUWER	EUR	4 024	461 351,60	0,51
TOTAL PAYS-BAS			13 817 953,01	15,05
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	108 500	427 056,00	0,46
NAVIGATOR CO SA/THE	EUR	70 276	250 744,77	0,28
NOS	EUR	32 671	113 760,42	0,12
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAIS SGPS S.A.	EUR	131 723	318 769,66	0,35
TOTAL PORTUGAL			1 110 330,85	1,21
ROYAUME-UNI				
ASSURA PLC	GBP	252 657	123 153,54	0,14
AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	41 599	296 190,25	0,33
DRAX GROUP PLC	GBP	47 454	240 060,12	0,26
DUNELM GROUP PLC WI	GBP	27 805	336 583,47	0,37
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	133 311	991 149,00	1,08
INCHCAPE	GBP	42 166	368 721,59	0,40
PARAGON BANKING GROUP PLC	GBP	40 103	227 469,17	0,25
REDROW	GBP	33 187	189 312,06	0,20
RELX PLC	GBP	8 182	261 759,86	0,28
RIGHTMOVE PLC	GBP	47 594	308 477,60	0,33
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	15 586	183 819,21	0,20
SMITHS GROUP PLC	GBP	9 319	173 992,63	0,19
SPECTRIS PLC	GBP	6 440	251 987,09	0,28
SSE PLC	GBP	38 973	723 386,33	0,78
TAYLOR WIMPEY PLC	GBP	80 453	108 797,98	0,13
TESCO PLC	GBP	331 557	1 009 884,24	1,10
TOTAL ROYAUME-UNI			5 794 744,14	6,32
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	13 455	278 633,43	0,30
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	21 805	279 138,12	0,31
AXFOOD AB	SEK	10 136	220 652,41	0,24
ESSITY	SEK	31 431	644 605,34	0,71
INVESTOR AB-B SHS	SEK	17 183	313 409,55	0,34
SANDVIK AB	SEK	16 874	295 744,26	0,32
SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	SEK	32 179	365 501,96	0,39
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	9 255	179 749,36	0,19
VOLVO AB-B SHS	SEK	44 295	868 763,49	0,95
TOTAL SUEDE			3 446 197,92	3,75
SUISSE				
ABB LTD-REG	CHF	11 468	388 364,46	0,43
LONZA GROUP AG-REG	CHF	158	69 428,32	0,08
SFS GROUP AG	CHF	2 902	300 222,39	0,33
SGS SA-REG	CHF	11 547	918 228,22	1,00
STMICROELECTRONICS NV	EUR	16 880	691 826,80	0,75

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SWISSCOM AG-REG	CHF	685	384 881,52	0,41
VALIANT HOLDING	CHF	2 245	219 968,51	0,24
TOTAL SUISSE			2 972 920,22	3,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			88 282 238,33	96,14
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL RTS 22 TECHNIQUE FOR SETTLEMENT EURONEXT	EUR	4 199		
TOTAL LUXEMBOURG				
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
TOTAL Actions et valeurs assimilées			88 282 238,33	96,14
Indemnités sur titres prêtés			1 399,73	
Indemnités sur titres empruntés			2,82	
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps TRS				
UBS	EUR	22 350 784,48	474 142,39	0,52
TOTAL Swaps TRS			474 142,39	0,52
CFD				
CFD CGMD ROCHE 1230	CHF	10 042	-58 579,63	-0,07
CFD CGME 3I GRO 1230	GBP	53 304	11 676,00	0,02
CFD CGME ASTRAZ 1230	GBP	18 626	32 639,52	0,03
CFD CGME CIE FI 1230	CHF	703	-2 576,69	
CFD CGME COMPAS 1230	GBP	45 830	-33 815,08	-0,04
CFD CGME DIAGEO 1230	GBP	41 905	-79 954,78	-0,09
CFD CGME GSK PL 1230	GBP	8 867	-4 334,34	
CFD CGME LOGITE 1230	CHF	1 305	-1 428,22	
CFD CGME NESTLE 1230	CHF	29 740	-91 502,97	-0,10
CFD CGME NOVART 1230	CHF	31 774	32 149,63	0,03
CFD CGME RECKIT 1230	GBP	7 305	-9 600,76	-0,01
CFD CGME RELX P 1230	GBP	43 757	-26 736,47	-0,03
CFD CGME RIO TI 1230	GBP	24 788	-31 435,09	-0,04
CFD CGME SHELL 1230	GBP	98 172	13 015,66	0,01
CFD CGME STANDA 1230	GBP	123 765	12 270,91	0,02
CFD CGME UNILEV 1230	GBP	42 700	-26 336,75	-0,03
CFD CITI ZURICH I 12	CHF	3 318	-33 229,67	-0,03
CFD CTG ASHTEAD 1230	GBP	9 256	-21 982,20	-0,02
CGME AVIVA PL 1230	GBP	132 691	-17 745,17	-0,02
TOTAL CFD			-337 506,10	-0,37
TOTAL Autres instruments financiers à terme			136 636,29	0,15
TOTAL Instruments financier à terme			136 636,29	0,15

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			23 985 136,82	26,12
Dettes			-24 037 751,26	-26,18
Comptes financiers			3 459 323,17	3,77
Actif net			91 826 985,90	100,00

Part CPR EUROPE ESG - P	EUR	35 744,195	289,81
Part CPR EUROPE ESG - G	EUR	6 041,076	1 903,11
Part CPR EUROPE ESG - O	EUR	2 900,000	19 845,39
Part CPR EUROPE ESG - I	EUR	57,050	213 846,77
Part CPR EUROPE ESG - R	EUR	1 672,018	131,20

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR EUROPE ESG - O

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 569 596,00	EUR	541,24	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	2 741 979,00	EUR	945,51	EUR
TOTAL	4 311 575,00	EUR	1 486,75	EUR

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Europe ESG

Identifiant d'entité juridique :
969500100MGYB241K805

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **64,00 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.822 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1.003 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente : ▪ La note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de : 0.988 (C+). ▪ La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 1.004 (C+).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	Pays	% d'actifs
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	DNK	4,75 %
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	DEU	3,53 %

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/10/2022 au 30/09/2023

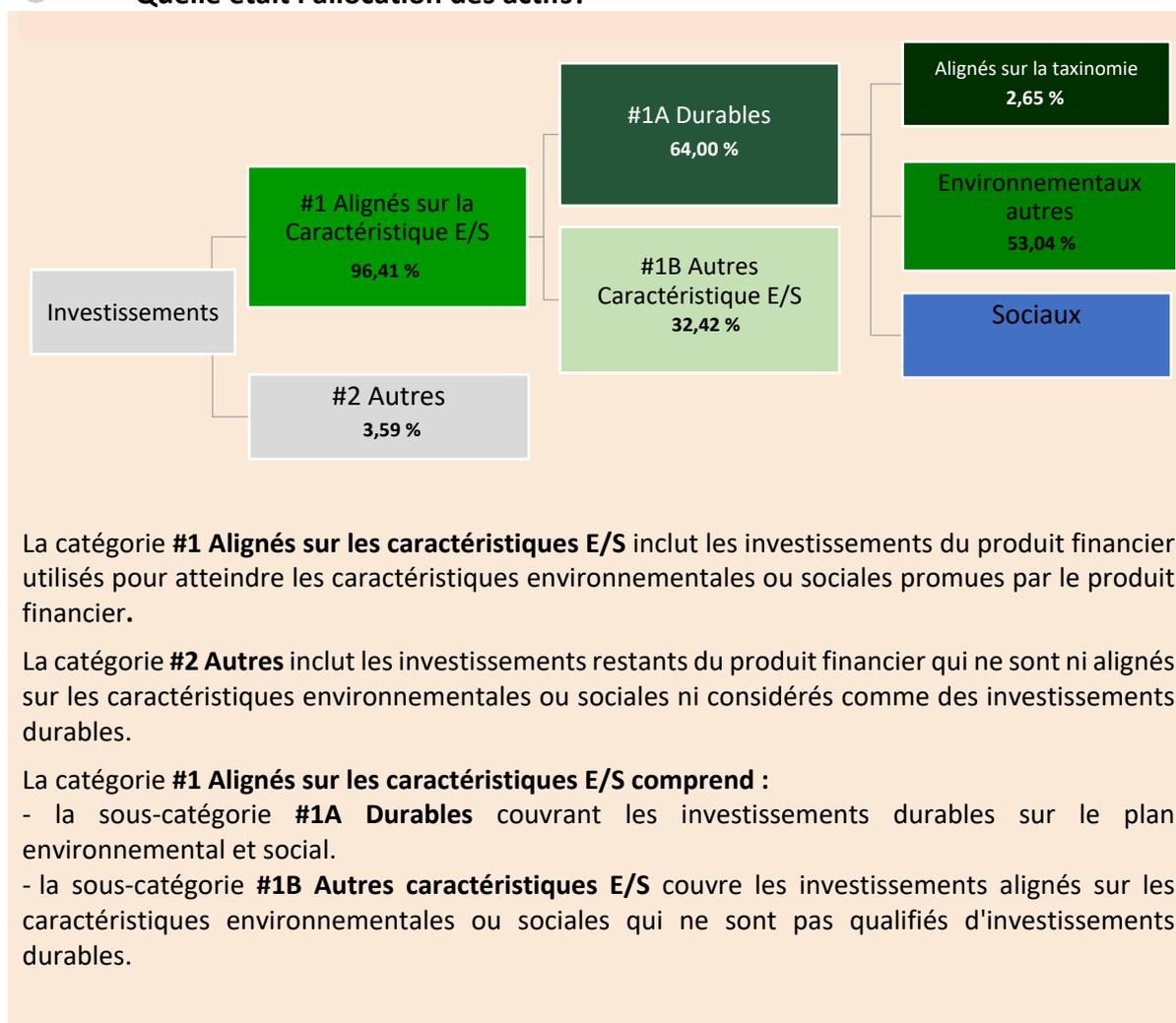
SHELL PLC	Énergie	NLD	3,52 %
NESTLE SA-REG	Conso non cyclique	USA	3,46 %
NOVARTIS AG-REG	Santé	CHE	3,22 %
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	NLD	3,06 %
E.ON SE	Services publics	DEU	2,98 %
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	FRA	2,73 %
RWE AG	Services publics	DEU	2,54 %
ASTRAZENECA GBP	Santé	GBR	2,52 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso cyclique	FRA	2,51 %
HSBC HOLDING PLC GBP	Finance	GBR	2,50 %
UNILEVER PLC (GBP)	Conso non cyclique	GBR	2,35 %
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Conso cyclique	DEU	2,08 %
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	DEU	1,97 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
<i>Santé</i>	19,32 %
<i>Industrie</i>	18,77 %
<i>Finance</i>	18,00 %
<i>Conso cyclique</i>	15,73 %
<i>Conso non cyclique</i>	13,08 %
<i>Technologies de l'info.</i>	10,51 %
<i>Énergie</i>	9,10 %
<i>Services de communication</i>	7,77 %
<i>Services publics</i>	6,53 %
<i>Matériaux</i>	5,70 %
<i>Immobilier</i>	0,38 %
<i>Autres</i>	0,17 %
<i>Forex</i>	-0,13 %
<i>Liquidités</i>	-24,94 %



taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,65 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

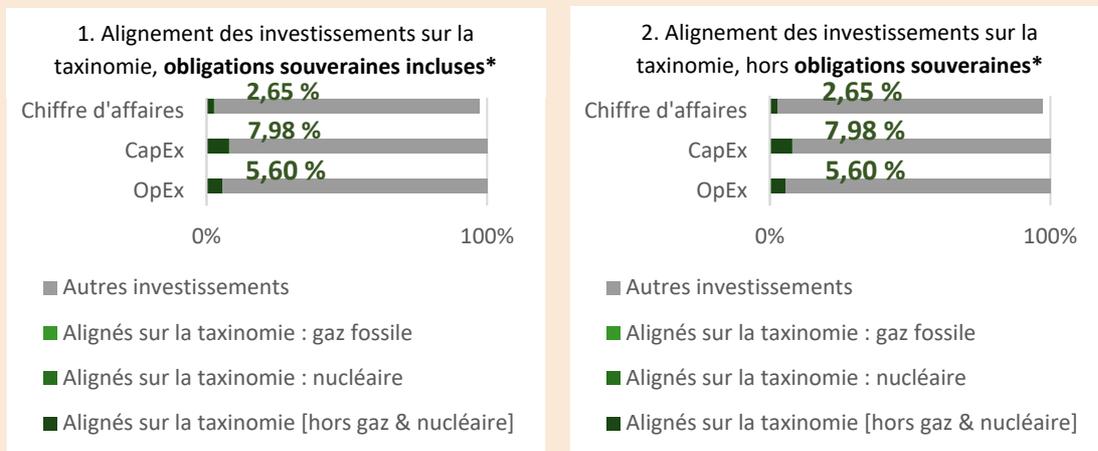
Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

produit financier
à investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités
habilitantes
permettent
directement à
d'autres activités
de contribuer de
manière
substantielle à la
réalisation d'un
objectif
environnemental.

Les activités
transitoires sont
des activités pour
lesquelles il n'existe
pas encore de
solutions de
remplacement
sobres en carbone
et, entre autres,
dont les niveaux
d'émission de gaz à
effet de serre
correspondant aux
meilleures
performances
réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,25 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **53,04 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.